



COMMUNICATION MUNICIPALE - JUILLET 2019

DÉSHERBAGE DE LA COMMUNE

Comme vous le savez, il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber nos différents espaces : trottoirs, pieds d'immeubles, voiries, cimetière, espaces publics, etc. (il subsiste encore quelques très rares exceptions assorties de lourdes contraintes pour un résultat pas toujours concluant).

Nous avons donc été amenés à réfléchir à d'autres pratiques.

Aucune ne permettra cependant d'atteindre l'efficacité des méthodes du passé parfois peu respectueuses, il faut l'admettre, de notre environnement et de sa préservation.

Plusieurs dispositifs mécanisés existent mais hélas, ils manquent cruellement de polyvalence.

Ainsi c'est un budget de plus de 20.000 euros qu'il faudrait consacrer pour l'acquisition de matériel adapté à chaque nature de revêtement, à chaque caractéristique liée aux surfaces et à la configuration des lieux.

Par ailleurs, nos 4 agents qui composent l'équipe technique devraient consacrer un temps dont ils ne disposent pas eu égard aux différentes tâches incontournables et inhérentes à l'entretien d'une commune d'environ 3.000 hectares bénéficiant de nombreux équipements.

Il est exclu d'augmenter la masse salariale pour d'évidentes raisons budgétaires, de maîtrise de l'impôt dans un contexte économique de plus en plus contraint, qui oblige à de permanents arbitrages.

Nous continuerons cependant, avec d'autres moyens moins performants, à faire le maximum mais il serait mentir que d'affirmer que nous saurons retrouver la situation que nous avons connue.

Aussi nous invitons, ceux qui le peuvent, à au moins faire un geste au droit de leur habitation, de leur tombe familiale, etc.

Notre village est souvent mis en avant notamment par son charme et son environnement.

Tous ensemble conservons cet atout.

Le maire,
au nom de l'équipe municipale,

Pascal PONCET